

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

La création des Etats-Unis. — A Londres : la rentrée du Parlement : la situation politique. — Les difficultés irlandaises. — Les dépôts d'armes clandestins en Allemagne.

C'est avec un sentiment de pénible surprise que tous les Français apprendront la récente décision du Congrès Américain de procéder au recouvrement accéléré de la création des Etats-Unis sur les nations européennes, particulièrement la France.

Alors que le Traité de Versailles accordait à l'Allemagne, coupable et vaincue, un délai de trente années pour payer les réparations, — délai qui est en passe d'ailleurs de s'allonger démesurément, — les Etats-Unis ont décidé d'éteindre leurs avances aux Alliés en l'espace de 25 ans seulement.

Certes, la France ne songe nullement à renier sa dette. Pourtant les exigences américaines paraissent regrettables.

Oublie-t-on, à Washington, que la note à payer d'urgence est adressée à des associés, qui, tout au long des hostilités, ont porté le fardeau le plus lourd ?

Dès 1923, nous nous trouverons dans l'obligation d'acheter annuellement quelques centaines de millions de dollars. Le résultat ? Une nouvelle chute du change, d'où accroissement de nos difficultés de paiement.

Quel que soit l'effort fiscal de la population française nous risquons de connaître une crise économique extrêmement grave.

Les Etats-Unis profiteront-ils même de leur geste de mauvaise humeur ? En aucune façon.

En obligeant tous leurs débiteurs à payer en un court laps de temps leurs dettes, ils provoqueront une nouvelle hausse du dollar, et à un point tel que la plupart des pays européens ne pourront plus acheter quoi que ce soit aux Etats-Unis.

Est-ce le but poursuivi ? Si la grande République Américaine pâtit déjà d'un profond malaise économique, dû à la situation trop privilégiée de son change, que sera-ce demain ? Elle fermera elle-même, à sa propre importation, la plupart des marchés d'Europe.

Dans ces conditions, on s'explique mal l'intransigence du Congrès... à moins que, comme certains l'insinuent depuis quelque temps, d'aucuns aspirent Outre-Atlantique à s'ingérer dans la politique de la France.

La mise en demeure : « Payez ! », ne serait qu'un moyen détourné de prendre notre pays en tutelle. Nous avons peine à le croire !

Nous espérons que tel n'est pas l'intention des dirigeants américains. Sinon, la situation serait grave, très grave : le peuple français saurait faire respecter son indépendance !

Le Parlement britannique a effectué mercredi sa rentrée solennelle. Cette session qui s'ouvre pourrait bien être la dernière de la Chambre actuelle.

Nous l'avons maintes fois signalé : un profond malaise politique régnait depuis des mois ; au sein même de la coalition gouvernementale, les dissensions apparaissent. Plus que jamais l'éventualité de prochaines élections générales s'offre avec vraisemblance.

Quoi qu'il en ait dit, Lloyd George paraît décidé à y recourir. La majorité des libéraux sont contre lui et suivent leur leader, lord Grey, qui même vivement l'assaut contre le ministère. Quant aux conservateurs, Lloyd George ne peut se résoudre, lui, libéral, à se contenter de leurs voix.

Certes, le Premier Anglais jouit d'un prestige personnel considérable. Mais, il n'empêche que sa politique connaît de sérieuses difficultés.

Le Cabinet compte à son actif une victoire incontestable : Washington. Mais le peuple britannique, avec raison semble-t-il, en attribue la réussite à M. Balfour, plus encore qu'à Lloyd George.

Par contre, sur de nombreux points, le programme du Premier Britannique a subi quelques échecs fort sensibles.

La Conférence de Gènes, son enfant chéri, s'annonce mal. L'accueil

qu'on lui réserve Outre-Manche est plutôt froid. D'aucuns inclinent même à un ajournement.

Que dire des difficultés orientales ? L'Egypte et l'Inde sont en pleine effervescence, les troubles se multiplient. Les pires éventualités restent possibles.

Dans le Proche-Orient lui-même, la politique de Lloyd George a fait complètement faillite.

Enfin, le peuple britannique connaît une grande, grande déception : il considérait que la question d'Irlande était définitivement réglée par l'accord du 6 décembre. Il n'en est rien.

On le voit, au seuil de la session parlementaire, la situation du cabinet Lloyd George est embarrassée.

Il y a dix jours, on pouvait croire que la paix irlandaise était en marche. Aujourd'hui, il faut déchanter.

L'accord conclu entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du Sud n'aura pas été de longue durée ; les espérances qu'il faisait naître se sont envolées.

L'Irlande du Sud formule, en effet, des revendications exagérées. Ne réclame-t-elle pas à l'Ulster la rétrocession de la moitié environ de son territoire ?

Pour établir son bon droit, Dublin invoque le Traité du 6 décembre. Mais ce traité, Belfast ne le connaît pas, ne l'ayant pas signé, et lui oppose la loi de 1920 attribuant à l'Ulster les six comtés du nord-est.

Sir James Craig, le Premier de l'Ulster, vient de rappeler, fort à propos, à Lloyd George ses engagements de 1920. Il écrit : « Le gouvernement du nord de l'Irlande ne peut consentir à une modification quelconque des frontières fixées dans la loi de 1920 sans que ces modifications résultent d'un accord mutuel ».

Cet accord est-il possible ? Un certain scepticisme est permis.

Ce qui complique singulièrement la situation, ce sont les promesses faites par le Premier Anglais aux deux parties : ces promesses sont inconciliables.

Pour dénouer la question d'Irlande, il faudra de part et d'autre beaucoup de bon sens, de bonne volonté... et de longs mois de patience.

Il ne se passe guère de jour, sans qu'on découvre en Allemagne et plus particulièrement en Haute-Silésie des dépôts cachés d'armes et de munitions.

L'utilité de ces préparatifs clandestins on l'a vu, il y a quelques jours, alors qu'une bande, parfaitement organisée, a livré un véritable assaut au casernement des soldats français de Pétersdorff.

Ce qu'il y a de particulièrement grave en ces faits, c'est que, bien que se produisant sur un territoire soustrait à la domination du Reich, armements et cadres viennent d'Allemagne !

La complicité du Reich n'est pas douteuse : non seulement le chancelier Wirth nous assure de sa collaboration pour rechercher les coupables, mais il exprime les regrets de l'Allemagne pour l'incident de Pétersdorff.

Nous voulons bien admettre que chaque maison allemande ne recèle pas une cachette d'armes. Pourtant, nous ne voulons pas être dupe, éternellement....

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

La consolidation des dettes alliées aux Etats-Unis

Les négociations en vue de la consolidation des dettes des alliés commenceront à une date très prochaine, d'après l'ordre d'importance de ces dettes, par celles de la Grande-Bretagne.

A la Conférence de Washington

Tous les traités restant ont été signés dans cet ordre : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, Japon, Belgique, Hollande, Chine et Portugal.

Les traités signés sont les suivants : Le traité des neuf puissances concernant l'attitude à observer vis-à-vis de la Chine ; Le traité des cinq puissances concernant la limitation des armements navals ;

Le traité des cinq puissances concernant l'usage des gaz empoisonnés et le règlement de la navigation des sous-marins ;

Le traité supplémentaire concernant le quadruple accord du Pacifique.

Le traité définissant les possessions insulaires du Japon.

Ces divers traités ont été imprimés sur deux colonnes parallèles, en français et en anglais.

Grand complot communiste en Pologne

Les résultats de l'instruction ouverte sur l'ordre des autorités polonaises au sujet des arrestations opérées en janvier à Vilno, démontrent l'existence d'un complot de grande envergure visant au renversement du régime actuel.

Le complot disposait de moyens considérables. Il pratiquait l'espionnage et faisait des préparatifs en vue de la lutte.

Les membres du complot étaient en intelligence avec l'organisation communiste qui lui apportait son aide.

Trente-trois inculpés ont été remis aux autorités de Kovno. Les autres inculpés ont été remis en liberté.

Les dettes russes d'avant-guerre ne seront pas payées

Le Comité exécutif de Moscou, réuni en séance extraordinaire a élaboré ses instructions pour la délégation soviétique à la Conférence de Gènes. Ces instructions prévoient le refus catégorique du paiement de la dette d'avant-guerre prétendant que la Russie soviétique a été amenée presque à la faillite par l'impérialisme occidental.

Le couronnement du Pape Pie XI

Selon le « Corriere d'Italia », journal catholique, Pie XI a confirmé le cardinal Gasparri dans ses fonctions de secrétaire d'Etat.

Le « Corriere d'Italia » annonce que le couronnement du nouveau pape a été fixé au 12 février, en la basilique du Vatican.

Les mercantis du logement

Le tribunal correctionnel de Versailles vient de condamner à deux mois de prison et 1.000 fr. d'amende M. Paul Essigge, qui sous-louait, au Vésinet, à raison de 6.000 fr. par an, une villa qui lui était louée à lui-même 2.700 fr. par an.

Mme Curie élue membre de l'Académie de médecine

L'Académie de médecine a procédé, mardi après-midi, à l'élection d'un membre associé libre, en remplacement de M. Perrier, décédé. La Commission avait présenté en première ligne Mme Curie ; elle avait classé en seconde ligne, par ordre alphabétique, ex æquo, MM. Casieux, Coudray, Mesnos, Trillat et Verneau. Ces candidats s'étaient désistés devant Mme Curie.

Au premier tour de scrutin, celle-ci a obtenu 64 suffrages contre 17 bulletins blancs ou nuls.

### Tirages financiers

Obligations communales 1879

Le numéro 7.419 gagne 100.000 fr. Le numéro 786.298 gagne 25.000 fr. Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 151.895 756.015 757.258 910.343 858.414 353.450

quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1880

Le numéro 429.519 gagne 100.000 fr. Le numéro 925.794 gagne 25.000 fr. Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 220.711 517.358 506.468 348.301 579.804 943.499

quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1891

Le numéro 895.951 gagne 100.000 fr. Le numéro 139.095 gagne 10.000 fr. Le numéro 307.717 gagne 5.000 fr. vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1899

Le numéro 50.292 gagne 150.000 fr. Le numéro 14.376 gagne 5.000 fr. vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Fonciers 1909

Le numéro 378.929 gagne 100.000 fr. Le numéro 743.972 gagne 10.000 fr. dix numéros gagnent chacun 1.000 fr.

## Chambre des Députés

Séance du 7 février 1922

La Chambre reprend la discussion du budget des dépenses recouvrables. M. Habert rend hommage au courage des habitants des régions libérées, mais il demande qu'on contrôle sérieusement les dépenses qui sont engagées dans ces régions. Il y a eu des erreurs, mais il y a depuis 2 ans des améliorations incontestables dans la situation de ces régions. Il déclare que, pour la reconstruction, la main-d'œuvre est suffisante sans avoir recours aux Allemands. Les matériaux ne manquent pas, mais il faut de l'argent.

M. Inghels dit que les dommages des industriels du Nord s'élevaient à 3 milliards et qu'on a payé 10 milliards. M. Loucheur répond aux critiques de M. Inghels. Il affirme qu'il est sorti des entreprises où il avait des intérêts et déclare que tout ce qu'on a dit au sujet de sa fortune est faux. Sa fortune serait modeste. Quant aux indemnités versées aux industriels des régions libérées, elles s'élevaient à 5 milliards et non à 10 : les dégâts ont été de 24 à 25 milliards. M. Loucheur dit que les industriels n'ont pas été aussi favorisés qu'on l'affirme.

M. Basy réclame la reconstruction des écoles dans le Nord et le Pas-de-Calais. M. Reibel, ministre des régions libérées, n'accepte pas la demande d'enquête déposée par M. Inghels sur la situation dans les régions libérées. Il indique que le relèvement de ces régions s'accomplit chaque jour et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1922, sur 280.000 immeubles détruits, 220.000 endommagés étaient réparés ou reconstruits. La situation agricole est en bonne voie : sur 3.127.000 hectares bouleversés, 1.500.000 hectares sont cultivables actuellement. Il y a eu des abus, parce qu'on a fait appel à un personnel improvisé.

M. Inghels maintient ses critiques et accusations. Il signale qu'un industriel qui n'avait pas 7 millions avant la guerre en a touché 15, que l'installation du beau-frère de M. Loucheur est un scandale et l'importation au ministre de lui apporter les preuves de ce qu'il avance.

La discussion générale est close ; la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## CHRONIQUE LOCALE

### TOUS PAREILS !!

Au cours de la discussion, à la Chambre, sur le budget des dépenses recouvrables, service des régions libérées, plusieurs députés ont signalé que dans ces régions l'argent a été dépensé sans compter, que des actes de gabegie révoltants et malheureusement excessivement nombreux ont été commis, tout au moins, dans les débuts.

Il paraît que la situation s'est améliorée depuis quelque temps, a dit le ministre qui a été obligé de reconnaître que l'on avait un peu trop abusé de la bonté, de la faiblesse de l'Etat.

Ce furent de graves, de regrettables erreurs s'accorda-t-on à dire, erreurs imputables à l'Etat qui « a voulu s'instituer commerçant ».

Et puis, c'est tout ; on ne parle pas de rendre responsables les auteurs de ces erreurs : c'est du passé. Tout est payé. Qu'on n'en parle plus. Et ceux qui ont été les profiteurs, les commis de l'Etat, les profiteurs de ces gaspillages, gardent leurs profits.

Combien sont-ils ces profiteurs ? Ils sont légion.

Ainsi le veut l'Etat : sa bonté, sa mansuétude sont grandes, elles s'étendent sur toutes les catégories de fribustiers qu'il a employés dans ses opérations commerciales.

Aussi bien, n'est-ce pas partout où il a commercé, où ses commis ont « travaillé » qu'on peut constater pareilles... erreurs, comme très poliment, on a dit à la Chambre ?

Tels de ces administrateurs, qui, dans les départements où sévissait la belle gabegie du ravitaillement, venus chausés d'un soulier sans talon et d'un autre éculé, revêtus de « fringues qu'on ne trouve pas au décrochez-moi-ca », ne sont-ils pas repartis pimpants et des papiers bleus dans leurs profondes poches ?

Mais l'Etat n'est pas seul un mauvais commerçant ; notre confrère le Bulletin municipal du 13 janvier prouve que la ville de Paris mérite bien également ce titre.

C'est ainsi que le Bulletin municipal du 13 janvier nous apprend que le lapin en conserve était représenté par 1.000.000 de boîtes, ce qui, par rapport au débit moyen des barra-

ques Vilgrain, en faisait pour 5 ans et 6 mois ; le rosbif par 200.000 boîtes, en voilà pour 6 ans. Les sardines, plus demandées, étaient représentées par 7.500.000 boîtes assurant 8 ans et 10 mois de hors-d'œuvre. La farine de pois eût mis 10 ans à passer sur la table des Parisiens, le sel 15 ans et 3 mois.

Si vous aimez la marmelade d'aïrilles-myrtilles, apprenez que les barriques Vilgrain avaient de quoi vous en fournir pendant 24 ans et 11 mois.

Mais il y a mieux. Les pâtés divers formaient une armée colossale de 7.700.000 boîtes que la capitale eût pu déguster pendant 42 ans et 7 mois.

Le « Réveil Economique » fait observer à ce sujet que ce n'était plus là de l'approvisionnement, mais du stockage qui entraînait automatiquement la hausse des prix.

Mais où tout ce stockage est-il passé ? Il a été vendu, soit : à quel prix ? La ville de Paris doit le savoir, dans tous les cas, si elle l'ignore, elle constate que taxes et impôts ne lui sont pas ménagés, pour payer ces stocks achetés cher et revendus certainement à perte.

Et tout cela semble normal : chacun a pris son parti puisqu'aussi bien Etat et Ville de Paris s'en accommodent et ne pensent plus à rechercher à qui incombe la responsabilité de situation pareille !

Et pourtant, avait-on assez promis de traquer jusque dans leurs repaires les auteurs de gabegie, les scandaleux ravitailleurs !

LOUIS BONNET.

### Les jetons de monnaie

La Chambre de commerce d'Orléans a adressé à toutes les Chambres de commerce de France une lettre dans laquelle, après avoir exposé que le ministre des finances, lui ayant déclaré que la distribution des jetons métalliques ne pourrait être étendue à la province qu'au moment où la Monnaie serait en mesure de développer ses moyens de production, elle demande aux Chambres de commerce de France de se joindre à elle pour obtenir du ministre l'autorisation de confier à l'industrie privée, sous la surveillance et le contrôle nécessaires, la fabrication des jetons monnaie.

### Service vicinal

M. Pradel est nommé cantonnier aux Quatre-Routes (emploi créé).

### Enseignement technique

M. Bruel, industriel à Souillac est nommé pour une période de 4 ans, inspecteur départemental de l'enseignement technique dans le Lot.

### Question au ministre des pensions

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la guerre et des pensions si, aux termes de l'article 14, paragraphe 4, de la loi du 31 mars 1919, une veuve mariée à un pensionné de 75 pour 100 a droit à une pension de droit propre, l'origine de la maladie dont était atteint le militaire étant antérieure à la célébration du mariage, mais le réformé pensionné ayant été porté à 100 pour 100 par une commission de réforme, cette aggravation étant postérieure au mariage, et le militaire étant décédé des suites de l'affection ayant motivé la réforme n° 1 avec pension de 75 pour 100 et à 100 pour 100.

1<sup>re</sup> réponse. — Pour permettre de répondre avec exactitude à la question posée, l'honorable député est prié de bien vouloir faire connaître les noms, prénoms et domicile de la veuve dont il s'agit.

### Fédération des Associations agricoles du Lot

La Fédération des Associations agricoles du Lot a procédé à l'élection de son bureau pour 1922.

Ont été élus : Président d'honneur : M. le docteur Rev. Président : M. Fréjaville ; Vice-Présidents : MM. Cabarrot, Linol et Beulaquet ; Secrétaire : M. Henras ; Trésorier : M. Mauriès ; Trésorier-Adjoint : M. Marcenac ; Commission de contrôle : MM. Maturié, Courliès, Auzols.

### Réunion de justice de paix

La justice de paix de St-Géry est réunie à celle de Lauzès et sous la direction de Lauzès.

### Certificat d'aptitude pédagogique

Ont été déclarés admissibles : Aspirant : M. Ricros, instituteur à Sénéillac-Latronquière.

Aspirantes : Mlles Bénac, institutrice à Montfaucon ; Bazeloux, institutrice à Salvezou-Catus.

### Obsèques

Mercredi matin, à 9 heures ont été célébrées les obsèques de M. Mignot, charpentier, sapeur-pompier à la Compagnie de Cahors.

Toute la Compagnie des Sapeurs Pompiers assistait, en tenue, aux obsèques de leur regretté camarade pour lequel tous avaient une profonde sympathie.

Une foule nombreuse parmi laquelle toutes les corporations de notre ville ont suivi le char funéraire recouvert de couronnes. Au cimetière, M. Calmon, au nom des Syndicats ouvriers a adressé à Mignot le dernier adieu.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

Dimanche prochain 12 janvier, l'équipe cadurcienne ira à Montauban pour matcher la 1/2 finale du championnat des Pyrénées (3<sup>e</sup> série) contre l'équipe correspondante de Villemarie.

Nous engageons vivement tous nos joueurs à profiter de ces derniers jours pour parfaire leur entraînement. Leurs adversaires, en effet, possèdent une homogénéité parfaite, dit-on et leurs lignes avant sont puissantes. Alions, les jeunes, il faudra donner à fond, suivre et suivre toujours le ball, former rapidement et solidement vos mêlées, si vous voulez emporter la victoire.

### Match de vétérans contre l'équipe réserve

Le Stade Lucien Despres n'a pu se faire inoccupé dimanche.

En effet, l'équipe réserve (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>) matchera contre les vétérans et nous sommes heureux de constater que l'aspect sportif de ces derniers est loin d'être étincelant.

Aussi nous escomptons sous peu leur opposer deux équipes de vétérans fort connues, celle de Montauban et celle de Toulouse. Les pourparlers les plus actifs sont engagés à ce sujet.

Nous engageons le public cadurcien à venir au terrain de l'île, dimanche, il assistera à deux rencontres fort intéressantes.

Coup d'envoi du 1<sup>er</sup> match, 1 h. 3/4. Coup d'envoi du match des vétérans, 13 h. Prix ordinaire des places. Le Comité.

### COMPOUND-CLUB CADURCIEN

On peut annoncer d'ores et déjà que dimanche prochain 12 janvier, le Compound Club Cadurcien se déplacera, dimanche 12 courant, à Seppfonds, pour rencontrer le quinze premier de cette ville, qui sera au grand complet.

Samedi sera donnée la composition des équipes 1, 2 et 3 devant participer aux championnats.

Au moment où le Compound Club Cadurcien va se lancer en pleine bataille pour les championnats de 1<sup>re</sup> série, nous avons à faire connaître aux sportifs cadurciens un excellent jeune club cadurcien quoiqu'on en dise et qui veut parer Cahors du plus beau fleuron sportif.

Soit dans les concours de tir ou les tournois d'athlétisme le C. C. C. s'assura les meilleures places et objets d'art, diplômes, médailles s'amoncellent au dépôt de Cahors.

Au point de vue rugby, et c'est là que le Compound a beaucoup à faire, cette société, depuis le début de la saison, s'attaque à des grands clubs : Section athlétique Limoges S. U. agénais, C. C. A. briviste, T. O. E. C. U. S. hergérois, U. S. St-Jean, qui ne manque que de vitesse (6 à 4), Capdenac, battu par 11 à 0 en 1<sup>re</sup> équipe et de 7 à 0 par l'équipe II, U. S. montabanaise qui s'incline deux fois, Villeneuve-sur-Lot, 1<sup>re</sup> équipe, match nul (6 à 6) et surtout l'encouragement monté pour ces vaillants.

De bonnes individualités, comme Dupuy, Gayerie, Berhier, Delpy, Gazes, Belou, Talou, Chamuel, Brassens, Rou, en première équipe ; Delsol, Bru, Coussot, Lacrampe, Bousquet, Gratadour, en deuxième, sont leur poids énorme, mais à cela il faudrait au C. C. C. un entraînement plus suivi, une discipline, facile d'ailleurs, les joueurs s'attendent ; et lorsque l'homogénéité sera atteinte nous verrons un résultat qui pourrait ouvrir l'œil à ceux qui s'obstinent à le fermer ou à l'ouvrir quelquefois peu charitablement sur ce jeune club.

Le Comité de rugby devrait mieux fonctionner. Avec des compétences comme celles de M. Vanel au poste de Président, de M. Bielle, dont j'ai vu avec plaisir la nomination d'arbitre officiel du comité des Pyrénées, un secrétaire dévoué comme M. Courtyou René et tous ceux qui sont à leurs côtés MM. Bigotéou, Dériou, Lagrange, Talou M. et M. Berthier, rien de plus est à désirer.

Amis compoundistes, si vous avez l'estime des sportifs de la cité rose et si l'on vous aime grand favori, faites l'effort voulu et vous verrez que Cahors ne sera pas ingrat envers vous.

Je sais combien vous avez surmonté de difficultés, les « buches » semées sur votre chemin vous les avez évitées et aujourd'hui vous êtes prêts à cueillir le fruit de tant de

peine, de soucis, ne le laissez pas échapper, il ne sera jamais assez beau pour vous.

La confiance chante en moi et je suis sûr que mes conseils modestes ne tomberont pas chez des sourds.

Avec émotion je suivrai votre effort et je ne manquera jamais l'occasion de vous adresser mes « braves » quand vous les mériterez et mes remarques affectueuses quand elles seront nécessaires.

L'ami Grog.

### Société de chasse

Les membres de la Société de chasse et d'exposition canine de Cahors, sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui se réunira le samedi 11 courant, à 21 heures, en une salle de l'Hôtel de Ville.

### Ordre du jour :

- 1° Constitution définitive de la Société ;
- 2° Approbation des statuts ;
- 3° Questions diverses.

Le Président,  
De RICARD.

### Cheval de retour

La brigade de gendarmerie de Luzech a mis en état d'arrestation, pour vagabondage et mendicité, un vieux récidiviste nommé Jean Cazeaux, dit Lerou, 60 ans, journalier, sans domicile fixe. Déféré au parquet et interrogé sur le nombre de ses condamnations antérieures, Cazeaux a déclaré avoir été condamné pour le délit qui lui vaut son arrestation actuelle, un si grand nombre de fois, qu'à une douzaine près il en avait perdu le compte.

Ce vagabond, a été incarcéré au Château-du-Roi.

### Attentat à la pudeur

Sur commission rogatoire du parquet de Figeac la police de notre ville recherche une famille d'origine belge, composée du père, nommé F..., de la mère et d'une fillette, qui ont déposé entre les mains des magistrats de Figeac, une plainte à la suite des faits suivants :

Un de leurs compatriotes, nommé Jean-Baptiste C..., étant resté seul dans une chambre, avec la fillette des plaignants, nommée Léonie F..., se livra sur cette enfant à des actes de lubricité odieux.

Jean-Baptiste C... a été mis en état d'arrestation et écroué à la maison d'arrêt de Figeac.

L'enquête se poursuit à Cahors, où le père et la mère de la petite-fille victime du satyre sont venus habiter.

### Cour d'assises du Lot

La session de la Cour d'assises du Lot (1<sup>er</sup> trimestre), s'ouvrira à Cahors le lundi 13 mars 1921.

Une seule affaire sera appelée à cette session : c'est celle du sieur Couget (Elié-Robert), 26 ans, mécanicien à Puy-l'Evêque, inculpé d'incendie volontaire.

### Grand Concert-Conférence

C'est ce soir jeudi, qu'au Palais des Fêtes aura lieu le Grand Concert-Conférence organisé au bénéfice du Dispensaire Anti-tuberculeux de Cahors, avec le concours de Mlle Thérèse Combarieu, violoniste, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris, Mlle Jackson, cantatrice de la Gaité Lyrique de Paris, MM. Crassous, Heldt, J.-B. Nouyrit et J. Nouyrit.

### L'affaire des bijoux

L'affaire des bijoux volés à la gare par Combébas sera jugée prochainement devant le tribunal correctionnel de Cahors.

L'instruction est terminée et les inculpés sont au nombre de 12. Les principaux auteurs sont Combébas et Faure ; et il y a 10 recleures.

### Vol de poules

Plainte a été portée à la police par Mme veuve Soubrié pour vol de poules.

Mme veuve Soubrié possède, rue V.-Hugo, un jardin dans lequel elle a installé un poulailler. Des malfaiteurs ont pénétré dans le jardin, ont ouvert le poulailler et ont remporté 3 poules sur 11 qui s'y trouvaient.

Le ou les voleurs ont estimé que, pour une fois, c'était assez avec 3 poules. Une enquête est ouverte.

### I. E. P.

Examens en 1922 des épreuves sanctionnant la préparation militaire de la jeunesse en 1922.

Les examens de la 1<sup>re</sup> période auront lieu pour les jeunes gens de la 3<sup>e</sup> subdivision, à Cahors. Caserne Bessières les 25 et 26 février à partir de 7 heures ; pourront y prendre part :

a) le premier contingent de la classe 1922.

b) les jeunes gens candidats à l'Ecole spéciale militaire de St. Cyr.

c) les jeunes gens d'au moins 18 ans, désirant contracter l'engagement spécial dit de dévancement d'appel. Les jeunes gens nés dans le premier semestre de l'année pourront s'engager au mois de mai et passer leurs examens aux dates fixées ci-dessus. Les jeunes gens nés dans le deuxième semestre de l'année pourront se présenter à ces mêmes dates s'ils désirent s'engager en mai ou à celles qui seront fixées ultérieurement (période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 1922) s'ils désirent s'engager en novembre. Ils est appelé que par nouvelle disposition ministérielle, ces jeunes gens devront se munir avant leurs examens d'un certificat d'aptitude physique délivré par leur bureau de recrutement. Les candidats aux examens du C. P. S. M. et B. S. qui n'auraient pas encore adressé leur demande au lieutenant Duluc chef de Section subdivisionnaire, Cahors, devront le faire dans le plus bref délai possible. Les S. A. G. et S. S. qui désirent obtenir pour leurs candidats le logement, la nourriture dans les bâtiments militaires devront adresser leur demande à l'autorité militaire par l'intermédiaire du lieutenant, chef de section subdivisionnaire.

### Concours

Un concours pour 20 places de Rédacteur à l'Administration centrale de la Préfecture de Police aura lieu à Paris, le 16 mai 1922.

Le programme du concours est déposé à la Préfecture du Lot et dans les sous-préfectures de Figeac et de Gourdon où les intéressés pourront en prendre connaissance.

### THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que la tournée Henry Dorcier donnera dimanche soir sur la scène de notre théâtre une représentation de l'hilarant vaudeville de M. Achaume :

### Une Poule de luxe

#### Caillac

Match de football Union sportive Caillacoise. — Notre jeune équipe de football s'est rencontrée hier à Caillac avec l'équipe de Labastide-du-Vert.

Notre jeune équipe privée de quelques-uns de ses équipiers qui étaient malades dut en prendre dans la seconde équipe ce qui l'affaiblit. Elle fut battue par 6 buts à zéro. On savait le résultat d'avance car la préparation n'avait été ni bonne ni suivie à cause du mauvais temps. Sa formation était trop récente pour escamoter un succès.

La défense fut très belle et la victoire n'a pas été telle que l'escamotaient les adversaires. La ligne avant joua très bien et malgré les beaux dribblings de Lafage et les passes de Boudet elle ne put arriver à forcer les lignes arrières ennemies. La cohésion des attaqués commença à se faire sentir et quand l'ensemble donna ce qu'il peut rendre ils pourront matcher de nouveau. Les coups de pieds de notre arrière de Gaudousson sont formidables et son énergie est à féliciter. Du courage et de la persévérance et le succès sera au bout.

L'équipe de Labastide-du-Vert est à féliciter car elle ne joue pas brutalement. L'arbitre fut impartial.

#### Douelle

Société de Secours mutuels. — La société de secours mutuels s'est réunie dimanche en assemblée générale. Il fut procédé à l'admission de nouveaux membres participants et honoraires. Les rapports du trésorier et du secrétaire furent unanimement applaudis. La situation de la société est toujours florissante et son effectif ne cesse de s'accroître.

Puis on procéda à l'élection du bureau qui est ainsi composé : Laubart, président ; Arrazat, vice-président ; Fournié, trésorier ; Bés et Pagès, secrétaires.

#### Cazals

Bibliothèque populaire. — Voici la deuxième liste des ouvrages que la Bibliothèque communale met à la disposition du public :

- |                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| 26. Frédéric et Bernerette.          | A. de Musset. |
| 27. Barberine.                       | id.           |
| 28. Le Saul.                         | id.           |
| 29. A quel révent les jeunes filles. | id.           |
| 30. Lettres.                         | id.           |
| 31. Revue fantastique.               | id.           |
| 32. André del Sarto.                 | id.           |

33. A la Malibran.	A. de Musset.
34. Chute des bals de l'Opéra.	id.
35. Le fils du Tilién.	id.
36. Brocéliande.	G. Chesley.
37. Le feu.	Henri Barbusse.
38. En vacances au bord du Rhin.	Lya Beger.
39. Madelon et l'artichaut.	Pierre Loti.
40. Cruelle tendresse.	Gaston Derys.
41. Le baron de Richemont.	J. de Bonnefont.
42. Geneviève de Paris.	Jean Bernhery.
43. Vers la Toison d'or.	J.-H. Rosny.
44. L'Hallali.	Camille Lemonnier.
45. L'agriculture dans le Lot.	D. Rey.
46. Les deux réservistes.	Ernest Vois.
47. On purge bébé.	Georges Feydeau.
48. Le Commissaire est bon enfant.	G. Courteline.
49. Le Gendarme est sans pitié.	id.
50. Ma grande.	Paul Margueritte.

#### Grézels

Conseil municipal. — Le conseil municipal de la commune de Grézels est convoqué le 12 février pour procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Mollié, démissionnaire.

#### Cajarc

Nécrologie. — Samedi ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Amélie Massip, épouse de M. Austruit, médecin-vétérinaire à Cajarc, et belle-mère de M. Alibert, avocat à Gourdon.

Dans cette pénible circonstance, nous adressons à M. Austruit et à Mme et M. Alibert nos bien sincères condoléances.

#### Gourdon

Caisse d'épargne. — Les opérations faites pendant le mois de janvier écoulé ont été les suivantes :

Versements reçus : 117.447 fr. ; remboursements opérés : 47.331 fr. 10 ; d'où un excédent de versements de 70.115 fr. 84.

Bureau des hypotèques. — Mlle S. Diron-de-Dauserre, commis auxiliaire au bureau des hypothèques de Gourdon, est nommée titulaire sur place. Félicitations.

Le froid. — Depuis lundi dernier nous subissons un froid intense et très vif la nuit, mais le beau et gai soleil se montre durant toute la journée.

On espère que cette vague de froid arrêtera l'épidémie de grippe qui sévit partout.

Etat-civil (mois de janvier) — Naissances : Georges Pezzeret, aux Fourniers ; Andrée-Jacqueline Galon, rue Guillaume-Roques ; Robert-Paul Bulard, rue de la République ; Marie-Louise Bastit, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Mariage : Eugène-Gabriel Sarret, cultivateur, 30 ans, à Masclat et Marie Tocave, cultivatrice, 20 ans, de Gourdon.

Décès : Victorine Soulié, 45 ans, épouse Mazet, à Prouillac ; Frédéric Laroque, maçon, 55 ans, avenue Cavaignac ; Abel-Jean Ducos, 1 mois, au Mas de Fraysse ; Marie Vidalet, 88 ans, veuve Marty (Hôpital) ; Antoine Ségalar, cordonnier, 72 ans, rue Marsis ; Anne Varlan, 82 ans, veuve Laval, au Colombier ; Jean-Laurent-Alfred Moulin, 64 ans, rue Bararion ; Marie Villes, 75 ans, veuve Escudé, avenue Larroumet ; Jean Ladavie, cultivateur, 65 ans, à Tallemeaure ; Jean-Baptiste Courbès, 61 ans, à Lavaysse ; Elise Badoures, sans profession, 52 ans, veuve Tative, avenue Gambella ; Pierre Batut, cultivateur, 81 ans, à Terrie.

Contre le rouge. — M. le Maire de Gourdon prévient les propriétaires que ceux qui voudraient faire vacciner leurs porcs contre la terrible maladie du rouge devront se faire inscrire immédiatement à la Mairie.

Leur suffira d'indiquer leur domicile et le nombre des animaux à vacciner. Cette vaccination est gratuite.

#### Gignac

Nous avons eu la bonne fortune de posséder, tout récemment, deux conférenciers communistes : il faut dire d'abord, et pour s'exprimer comme l'un d'eux, « que dans le petit trou reculé de Gignac, une section de communistes a été formée par les soins du citoyen Lapeyronie, et qui comprend 8 ou 9 membres. Il serait vain de retracer ici les discours de ces messieurs ; c'est toujours les mêmes chansons qu'ils débitent. Une seule chose nous a surpris, c'est que l'auditoire étant presque exclusivement composé de petits propriétaires terriens, ils aient évité de parler de la nationalisation de la propriété individuelle.

L'assemblée eut, un moment, le sourire, lorsque l'un des orateurs, dans doute mal documenté, a couvert littéralement de fleurs, le citoyen Lapeyronie, le félicitant d'avoir eu tant d'abnégation et de courage pour quitter le parti radical et aller au communisme. Ici, un peu de vérité s'impose. Ce n'est pas l'ex-président du Comité radical socialiste qui a quitté le parti, mais c'est le parti R. S. qui a quitté son président !

Il y a une quinzaine d'années que le Comité fut formé et comprenait plus de 100 membres. A une faible majorité, le citoyen Lapeyronie fut désigné comme président.

Que se passa-t-il ? (Nous le dirons plus tard), mais petit à petit tous les adhérents se retirèrent et il ne resta plus qu'un membre cumulant les fonctions d'adhérent, de secrétaire, de trésorier et de président.

Quand il se redressa, de ce seul geste il se fit reconnaître. Du fond de l'arcade sourcilieuse ses yeux lançaient ce regard impérieux, difficile à supporter, qui se fixait sur les visages avec une précision gênante. Avant d'avoir parlé, il affirmait par sa seule attitude qu'il était le chef et que les épreuves ne viendraient pas facilement à bout de sa force de résistance.

Je vous ai convoqués, dit-il, parce que la famille court un danger. Or, nous portons le même nom, sauf Charles Marcellaz qui a le rang d'un fils puisqu'il représente ma fille Germaine. Félicie et Hubert sont trop loin pour être consultés. Mais leur vie atteste une telle abnégation qu'ils n'ont pas besoin de l'être. Je sais leur désintéressement.

Vous avez de bonnes nouvelles du capitaine ? interrogea Mme Camille Roquevillard que l'uniforme de son neveu avait toujours impressionné favorablement et qui était incapable de penser à plus d'une personne à la fois.

Ce fut Marguerite qui répondit : Pas depuis quelque temps, et les dernières n'étaient pas très bonnes. Il avait pris les fièvres.

Les assises, reprit M. Roquevillard s'ouvrent le 6 décembre, dans trois semaines. Maurice comparaitra au début de la session.

C'est une simple formalité, dit Léon qui, fier de diriger à vingt-huit ans une usine assez considérable, affectait un caractère pratique et positif et ramenait toutes choses à leur

résultat. L'acquiescement est certain.

D'un non catégorique l'avocat lui ferma la bouche. Sa fille en frissonna. Les hommes se regardèrent surpris, inquiets :

— Comment, non ?

— Puisqu'il n'est pas coupable.

— Puisque c'est Mme Franske.

Charles Marcellaz avait parlé le dernier, désignant l'ennemie.

— La misérable ! ajouta la veuve en levant les yeux au plafond et en déplorant intérieurement que ce non fut prononcé devant Marguerite. Elle disait simplement les femmes en deux catégories : les honnêtes et les publiques, mais elle ne cherchait point l'origine des petits enfants qu'elle secourait. Au rebours de tant d'intellectuelles et d'émanicipées d'aujourd'hui, son horizon était borné, non point sa charité ni son dévouement.

— L'acquiescement n'est pas certain, reprit le chef de famille, à cause des conditions que mon fils impose à la défense. Je l'ai vu plusieurs fois dans sa prison. Maurice est inébranlable. Il ne consent à être défendu que si le nom de Mme Franske n'est pas prononcé par son défenseur.

D'un commun accord, l'industriel et l'avocat se révoltèrent :

— C'est impossible. Il est fou.

— C'est une trahison.

— Il ne faut pas l'écouter.

— Tant pis ; abandonnez-le.

Au cousin Léon revenait ce conseil de lâcheté. L'avocat le toisa d'un regard où la colère et le mépris se changèrent bientôt en douleur. La famille

Cette situation bizarre dura une huitaine d'années. Pendant la guerre, cette fonction fut assez fructueuse. Quand vint le temps des « vaches maigres » l'ex-président se tourna vers le communisme.

N'ayant pu donner sa démission à personne, puisqu'il était seul, il a encore à son service tout le matériel qui appartenait au Comité, se composant d'une bibliothèque (don d'un adhérent), livres et gravures, tables, chaises, drapeau donné par le Ministre de l'Intérieur. Ne devrait-il pas se conformer aux statuts qui prévoient qu'en cas de dissolution du Comité, tout ce que ce dernier possède, doit être remis à la Mairie ?

Le parti communiste peut garder des adhérents comme celui-là.

#### Le Vigan

Sangliers détruits. — Les chasseurs du Vigan ont abattu dimanche dernier un beau sanglier pesant 115 kilos environ et une superbe laite de 45 kilos qu'ils ont mangé pour leur souper.

Bonne chasse et toutes nos félicitations pour de nouveaux succès.

#### Salviac

Constitution d'une société sportive. — Dimanche 5 février a eu lieu à Salviac à la mairie, la deuxième réunion en vue de constituer la société sportive dont il a été parlé. Les jeunes gens présents étaient nombreux. Le bureau a été constitué comme suit :

Président : M. Gaston Courbès ; Vice-président : M. Joseph Devial ; Secrétaire : M. Emile Dantony ; Trésorier : M. Ernest Barges.

Le terrain a été loué à bail et nos jeunes gens pourront s'entraîner avec l'équipe de Dégagnac à partir du dimanche 12 février.

Les cotisations sont fixées à 1 franc par mois.

Enseignement postcolaire. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les cours d'enseignement agricole post-colaire vont être organisés incessamment à Salviac. Les jeunes gens de 13 à 17 ans qui voudront suivre ces cours sont priés de se faire inscrire chez Monsieur Gaston Courbès, président du syndicat agricole de Salviac.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

### Les grèves allemandes

De Berlin : On assure que le Chancelier possède des preuves irréfutables que le parti nationaliste a poussé les ouvriers à la grève.

Il apparaît, en effet, que les nationalistes ont agi en commun accord avec les communistes dans l'espoir que la crise, qui résulterait des événements, leur permettrait de prendre la direction des affaires.

On a également la certitude que les grévistes ont reçu des Soviets une aide financière puissante.

La séance d'aujourd'hui du Reichstag sera mouvementée et il est certain que le Parti Populaire allemand votera avec les nationalistes après que le Ministre des chemins de fer aura fait l'exposé des événements et révélé les dessous politiques des grèves allemandes.

### Travaux parlementaires

La Chambre continuera et terminera probablement aujourd'hui l'examen du budget de dépenses recouvrables.

La Commission des Finances du Sénat entendra, cet après-midi M. Poincaré au sujet du projet de renflouement de la Banque de Chine.

### Les Etats-Unis et Gènes

De New-York : La réponse du Président Harding à l'invitation de participer à la Conférence de Gènes est ainsi conçue :

« De l'avis unanime du Cabinet, le Président, tout en déclinant l'invitation pour l'instant, fait connaître qu'il est d'accord sur les buts généraux assignés à la Conférence, et il promet que les Etats-Unis feront de leur mieux pour aider à la reconstitution économique du monde. »

Paris, 12 h. 40.

### La crise politique italienne

De Rome : Les milieux parlementaires assurent que, devant l'attitude du parti populaire qui veut bien donner son appui au ministère mais sans vouloir être représenté et devant le refus des réformistes, M. Orlando déclinerait l'offre de former le cabinet.

Il devait en informer le roi ce matin.

### Du radium au Congo Belge

De Bruxelles : On a découvert au Congo belge une mine dont le minerai, très riche en radium, pourrait chaque année, produire 30 grammes de cette substance.

### REMERCIEMENTS

Les familles CRISTIANI, ALESSANDRI, RAMES remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Sous-Lieutenant Joseph CRISTIANI

### REMERCIEMENTS

Madame MIGNOT, ses deux fillettes et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Michel MIGNOT  
Charpentier  
et Sapeur-Pompier

### REMERCIEMENTS

Madame Vve PLAGÈS ; Les familles Louis PLAGÈS, Jacques MARFAN, Louis ROUSSY, Gabriel CHERON, ses enfants et petits-enfants ; Les familles RIVIÈRES, MARÉCHAL, CRAVAIGNAC, PARIS, LACOSTE, LARCOMBE, RAMONDOLU, LADELE, DONAULT, SALINIE, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Emile MIGNOT  
Ancien négociant

### REMERCIEMENTS

Madame Veuve J. MONTAUDIE, née BERGON et ses enfants ; Monsieur Jean MONTAUDIE ; Monsieur et Madame TAULE et leur fille Lucie ; Monsieur Gustave MONTAUDIE, typographe ; Et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister au convoi funèbre de

Joseph MONTAUDIE  
Soldat au 7<sup>e</sup> R. I.  
Décoré de la Médaille militaire  
et de la Croix de guerre

### DANS CHAQUE COMMUNE

Je cherche un homme actif disposant de quelques heures par jour pour une représentation facile et lucrative. Ecr. LEGRIS, 32, Av. Montaigne, PARIS (8<sup>me</sup>).

ASSISTANCE JUDICIAIRE  
(Décision du 8 juillet 1919)

### EXTRAIT

D'UN  
JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors le 27 août 1921, enregistré et signifié, Entre le sieur Paul DUMAS, ouvrier fleur, domicilié à Bélaye, d'une part et la dame Georgette MOREAU, domiciliée avec lui à Bélaye.

Il appert que le divorce a été prononcé au profit du mari et aux torts et griefs de la femme qui a été condamnée aux dépens.

La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil de Cahors en date du 7 février 1922 et en conformité de l'article 247 du Code civil.

Pour extrait certifié conforme :  
Cahors le 7 février 1922.  
Signé : BILLIÈRES

Le co-gérant : M. DAROLLE.

### SOCIÉTÉ MODERNE DE CAPITALISATION

Société anonyme pour favoriser l'épargne par la Capitalisation

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTRÔLE DE L'ÉTAT  
Capital : 1.000.000 de francs  
SIÈGE SOCIAL : 77, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Constitution de Capitaux payables à ÉCHEANCES FIXES ou à la suite de TIRAGES MENSUELS d'amortissements anticipés garantis

AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS  
S'adresser à M. Paul CLOSSE, Inspecteur Général, 11, rue Saint-Lazare, à Paris (9<sup>e</sup>)

## LES ROQUEVILLARD

PAR  
Henry BORDEAUX

### TROISIÈME PARTIE

I  
LE COMPAGNON D'ARMES

— Alors, demanda-t-elle tout aperturée, qui le défendra ? Et comment le défendra ?

— Ne t'inquiète pas encore, petite. J'ai peut-être un moyen.

— Lequel ?

— Plus tard je te l'apprendrais. Laisse-moi y réfléchir. Il exigera un grand sacrifice.

— Faites-le vite, père.

Les yeux de la jeune fille brillèrent d'une telle flamme que toute l'âme pure et généreuse s'y reflétait.

— Chère fille, murmura-t-il avec orgueil.

Elle lui sourit, d'un sourire fragile comme en ont ceux qui vivent depuis longtemps dans le malheur.

— Père, dit-elle, j'avais toujours pensé que ce serait vous qui le défendriez.

### LE CONSEIL DE FAMILLE

— Suis-je de trop ? demanda Marguerite.

Sur le seuil du cabinet de travail elle s'était arrêtée en découvrant une nombreuse compagnie.

— J'allais te chercher, dit son père. Ta place est avec nous.

Un grand vieillard sec et boutonné, qui s'appuyait à la cheminée où flambait un feu clair, jeta du haut de sa tête :

— De mon temps, on ne tenait pas conseil avec des femmes.

— Ce n'est pourtant pas une femme qui a compromis la maison, riposta vivement du fond d'un fauteuil une dame un peu forte, déjà mûre et vêtue de noir.

Mais ce n'était là qu'une discussion de principes, car tous deux firent trêve pour accueillir la jeune fille avec bonne grâce. Elle salua tout à tour son grand-oncle, Etienne Roquevillard, qui, plus âgé encore que M. Hamel, portait ses quatre-vingts ans sans plier sous leur poids, sa tante par alliance, Mme Camille Roquevillard, puis son cousin Léon, fils de celle-ci, industriel à Pontcharra, en Dauphiné, enfin Charles Marcellaz, arrivé le matin de Lyon.

Au dehors, un ciel lourd, chargé de neige, semblait descendre sur le château, comme pour l'écraser. Déjà il atteignait le donjon. Les arbres dépouillés lui tendaient leurs branches suppliants. Seul, le lierre de la Tour

des Archives gardait sa teinte d'éternel printemps. Malgré ses quatre fenêtres, la pièce se ressentait de la morosité du jour. Des bibliothèques, des portraits, du paysage d'Hugard, tombait une impression de tristesse. Les derniers volumes de jurisprudence, empilés sur un guéridon, n'étaient pas reliés comme ceux des années précédentes. La grande table couverte de dossiers dont l'un était ouvert, étalant ses pièces de procédure et ses actes civils, témoignait de la continuité d'un travail que les plus graves soucis n'avaient pas suspendu, tandis qu'une gerbe fraîche de chrysanthèmes, placée devant une photographie de Mme Valentine Roquevillard, révélait le soin journalier d'une main de femme.

L'avocat pria ses hôtes de s'asseoir. La tête inclinée, il parut réfléchir. Il avait beaucoup vieilli en un an. La couronne de ses cheveux et sa moustache courte aux poils durs grisonnaient. Deux plis s'étaient creusés autour de sa bouche, et le cou amaigri laissait voir, par devant, une large rigole. La chair moins ferme des joues et leur teint plombé complétaient cet ensemble de signes de décadence que Marguerite ne pouvait constater sans un serrement de cœur. Quelle différence entre l'homme absorbé par sa méditation, assis là devant cette table, et celui, qui, debout au sommet du coteau, aux vendanges de l'année précédente profilait sur le ciel sa silhouette robuste et joyeuse !